

« Déploiement d'un système de vidéo protection »



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Déploiement d'un système de vidéo protection »

34 caméras sur l'espace public, répartis sur 19 points :

- Peymeinade : 6 caméras sur 3 points
- Cabris : 5 caméras sur 2 points
- Saint-Vallier : 6 caméras sur 4 points
- Saint-Cézaire-sur-Siagne : 4 caméras sur 3 points
- Spéracèdes : 8 caméras sur 4 points
- Le Tignet : 5 caméras sur 3 points



CONTACT PRESSE

Muriel Courché
Pays de Grasse
Tél. : 04 97 05 22 03
Portable : 06 68 93 02 42
mcourche@paysdegrasse.fr

Déploiement d'un système de vidéo protection dans les communes du Pays de Grasse : Cabris, le Tignet, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thieu, Spéracèdes.

En 2013, le projet a été initié par les communes membres de la Communauté de Communes des Terres de Siagne :

- Cabris
- Peymeinade
- Saint Cézaire-sur-Siagne
- Saint Vallier-de-Thieu
- Spéracèdes
- Le Tignet

Souhaitant améliorer la sécurité des personnes et des biens, répondre davantage aux demandes de prévention et de sécurité et lutter contre le sentiment d'insécurité ressenti par la population, ces communes comptant beaucoup de résidences secondaires ont décidé de s'engager dans la mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur voie publique.

Lors de la création au 1^{er} janvier 2014 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, ce projet a été transféré à la collectivité en délégation de maîtrise d'ouvrage. Des groupes de travail ont été montés avec les communes, les polices municipales la gendarmerie locale et le référent sûreté afin de définir un maillage cohérent de vidéo protection du territoire.

À ce titre, le Pays de Grasse a implanté pour ces communes 34 caméras sur l'espace public, répartis sur 19 points :

- Peymeinade : 6 caméras sur 3 points
- Cabris : 5 caméras sur 2 points
- Saint-Vallier : 6 caméras sur 4 points
- Saint-Cézaire-sur-Siagne : 4 caméras sur 3 points
- Spéracèdes : 8 caméras sur 4 points
- Le Tignet : 5 caméras sur 3 points

Ces dispositifs seront placés sous la responsabilité de chaque Maire pour les points implantés dans sa commune.

Solution technique proposée

Plusieurs scénarii ont été étudiés :

- Chaque commune possède son stockeur et son réseau sans-fil de caméras.
- Centralisation du stockage et réseau sans-fil global sur les 6 communes.
- Stockage des images en local sur chaque poteau sur lequel sont installés des caméras, avec extension ultérieure grâce à l'arrivée du FTTH.

Pour des raisons financières et techniques, c'est la dernière solution qui a été retenue : les caméras ont donc été implantées sur le territoire avec un enregistrement des images dans un stockeur situé sur le poteau. En cas de besoin, la consultation et l'extraction des images se fait avec un ordinateur portable spécialement configuré pour cet usage, en Wifi à proximité du poteau.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse est compétente en matière d'aménagement numérique du territoire, et notamment sur le déploiement du réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH). Il est donc prévu, à moyenne échéance, de relier tous ces points de vidéo protection pour réaliser un stockage centralisé, voire une liaison avec un CSU.

Caractéristiques techniques du système de vidéo protection :

- Reconnaissance des plaques d'immatriculation de jour.
- Caméras fixes avec capteur 3 mégapixels, fonction jour/nuite, objectif infrarouge.
- Coffret de protection sur mât pour stockeur.
- Logiciel sécurisé permettant l'accès aux images, chaque PC client est identifié par mac adress, sur réseau wifi crypté puis dans le logiciel.
- Effacement automatique des images au bout de 21 jours.

Financement de l'opération :

Le coût total de l'opération est de 368 880 € TTC répartis comme suit (hors taxes) :

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a participé à hauteur de 122 960 €.

Le Conseil Départemental a financé 30 740 €.

Le Conseil Régional a financé 92 220 €.

La part communale est d'un montant total TTC de 122 960 € réparti comme suit :

Cabris : 16 080 €

Le Tignet : 16 200 €

Peymeinade : 21 280 €

Saint Cézaire-sur-Siagne : 20 000 €

Saint Vallier-de-Thiery : 25 000 €

Spéracèdes : 24 400 €